



DECLARATION DE DEMARCHAGE

Conformément à l'arrêté municipal du 03 juillet 2020, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale de CHAURAY, 7 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale :

Numéro SIREN :

Adresse :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone portable :

Démarchage

Objet du démarchage :

Période : du au inclus.

Démarcheurs

NOM :

Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

Marque/type :

NOM :

Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

Marque/type :

NOM :

Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

Marque/type :

OBSERVATIONS :

Réservé Mairie de CHAURAY

Le / /

Cachet et signature

Document à retourner au poste de Police Municipale de CHAURAY ou à envoyer par mail à policemunicipale@chauray.fr, ou par voie postale : 48, rue des Combes, 79180 CHAURAY.